



Avis public

Aux contribuables des municipalités du territoire de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu à savoir: Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Saint-Valentin, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville et Venise-en-Québec.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, que le rapport financier et le rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier 2020, seront déposés aux membres du Conseil lors de la séance régulière du 14 avril 2021, le tout conformément à l'article 176.1 du Code municipal.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce cinquième jour du mois d'avril deux mille vingt-et-un.

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe,

Manon Dextraze